

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 91-004 bis du 26 Août 1991

portant autorisation de ratification
de l'Accord de Prêt N° N/BEN/TEL/90/1
signé le 30 Mai 1990 à ABIDJAN entre
la République du Bénin et le Fonds
Spécial du Nigéria représenté par la
Banque Africaine de Développement en
vue du financement du projet de Déve-
loppement des Télécommunications.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

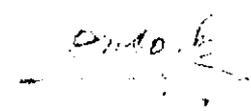
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, de l'Accord de Prêt N° N/BEN/TEL/90/1 signé le 30 Mai 1990 à Abidjan entre la République du Bénin et le Fonds Spécial du Nigéria représenté par la Banque Africaine de Développement en vue du financement du projet de Développement des Télécommunications.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Août 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

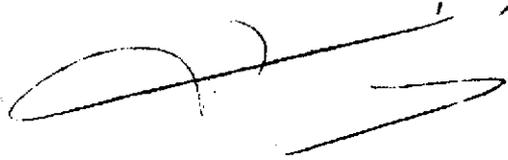

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



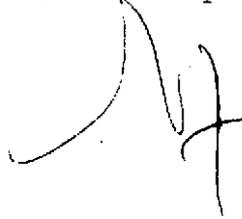
Paulin HOUNTONDJI

Le Ministre des Finances,



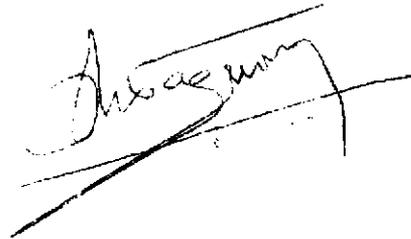
Paul DOSSOU

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Théodore HOLO

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 2 MCC-MPRE-MAEC-MF 8 Autres
Ministères 14 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 UNB-
FASJEP-ENA 4 INE 2 DCCT-GCONB-CSM 3 BN-DAN 2 CAA 1 JORB 1.-